

Corrèze Fermetures – Objet

Demande d'autorisation d'exploiter

Résumé non technique de l'étude de dangers



Réf. Entime 3348-006-007 / Rév. C / 01.03.2016

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
C	01/03/2016	G. Saint-Maxin	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
B	19/03/2015	G. Saint-Maxin	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi
A	14/02/2014	A. Pinte	G. Saint-Maxin	M. El Ouafi

Ingénierie environnementale. Prélèvements et mesures sol, eau et air.

14 av. de l'Europe - BP 90195 - 59421 Armentières Cedex
Tél. 03 20 18 17 00 - Fax. 03 20 18 17 09 - www.entime.fr

Sommaire

I	INTRODUCTION	4
II	METHODOLOGIE	5
III	IDENTIFICATION DES DANGERS	6
III.1	Accidentologie nationale.....	6
III.2	Potentiel de dangers	6
IV	ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES	7
I.1	Méthodologie.....	7
IV.1	Cartographie des zones d'effets	8
IV.2	Synthèse de l'APR	10
V	ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES	11
I.1	Méthodologie.....	11
V.1	Acceptabilité des risques.....	12
V.1.1	<i>Synthèse</i>	12
V.1.2	<i>Matrice de Maîtrise des Risques</i>	12
VI	MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DANGERS	13

Liste des figures

Figure 1 : Méthodologie principale de l'étude de dangers.....	5
Figure 2 : Méthodologie générale de l'APR.....	7
Figure 3 : Incendie – Unité 1 - Stockage bois	8
Figure 4 : Incendie – Unité 2 – Stockage 1 : aluminium / carton / PVC	9
Figure 5 : Incendie – Unité 2 – Stockage 2 : carton / PVC	9
Figure 6 : Explosion du cyclone – Effet de surpression	10
Figure 7 : Méthodologie générale de l'ADR	11

Liste des tableaux

Tableau 1 : Potentiels de dangers des installations	6
Tableau 2 : Synthèse de l'APR.....	10
Tableau 3 : Synthèse de l'analyse détaillée des risques	12
Tableau 4 : Matrice d'acceptabilité du risque	13

I INTRODUCTION

Les activités exercées par Corrèze Fermetures présentent des dangers plus ou moins significatifs.

L'objet de ce chapitre est :

- ✘ D'identifier les potentiels de danger et phénomènes dangereux liés à l'exploitation des installations projetées.
- ✘ D'évaluer les conséquences et interactions avec l'environnement du site en cas de situation accidentelle.
- ✘ De définir les barrières de sécurité éventuelles à mettre en œuvre.

II METHODOLOGIE

La méthodologie, adoptée au cours de la présente étude, est conforme aux prescriptions ministérielles développées dans la Figure 1.

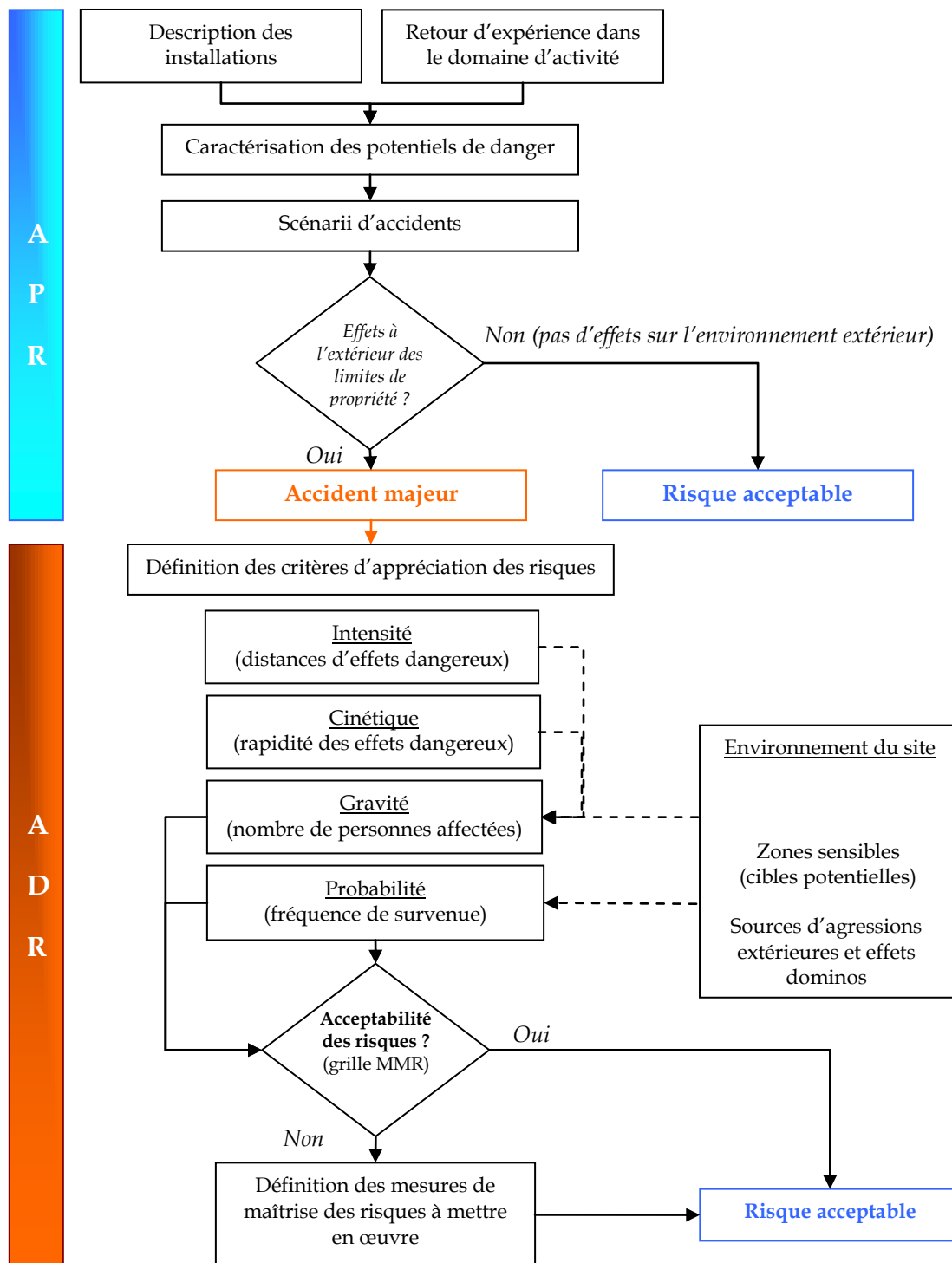


Figure 1 : Méthodologie principale de l'étude de dangers

III IDENTIFICATION DES DANGERS

III.1 Accidentologie nationale

Une consultation de la base de données ARIA-BARPI du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable DGPR/SRT/BARPI a été faite en ce qui concerne l'accidentologie liée à l'activité exercée par la société Corrèze Fermetures. Cette recherche a été réalisée au niveau national de 2006 à 2011 par rapport au secteur d'activité du travail du bois et fabrication d'article en bois ainsi qu'au secteur de la fabrication de produits métalliques et plastiques.

Les principaux accidents répertoriés concernent les départs de feux localisés au niveau des stockages ainsi qu'au niveau des circuits d'aspiration des chutes d'usinage.

III.2 Potentiel de dangers

Les potentiels de dangers liés à l'activité Corrèze Fermetures sont donnés dans le Tableau 1.

Unité concernée	Source de dangers	Condition de mise en œuvre	Nature du risque
Unité 1	Stockage bois	Stockage couvert	Incendie
	Cyclone d'aspiration des poussières de bois	Extérieur	Explosion
Unité 2	Stockage 1 : carton / PVC / aluminium	Zone de stockage à l'intérieur	Incendie
	Stockage 2 : Carton / PVC		

Tableau 1 : Potentiels de dangers des installations

IV ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

I.1 Méthodologie

Le principe de l'APR est d'identifier dans un premier temps, l'ensemble des accidents dangereux susceptibles de survenir sur les installations du site. L'objectif est d'identifier les scénarii d'accidents majeurs conduisant potentiellement à des effets dangereux pour l'environnement extérieur du site. La méthodologie est présentée dans la Figure 2.

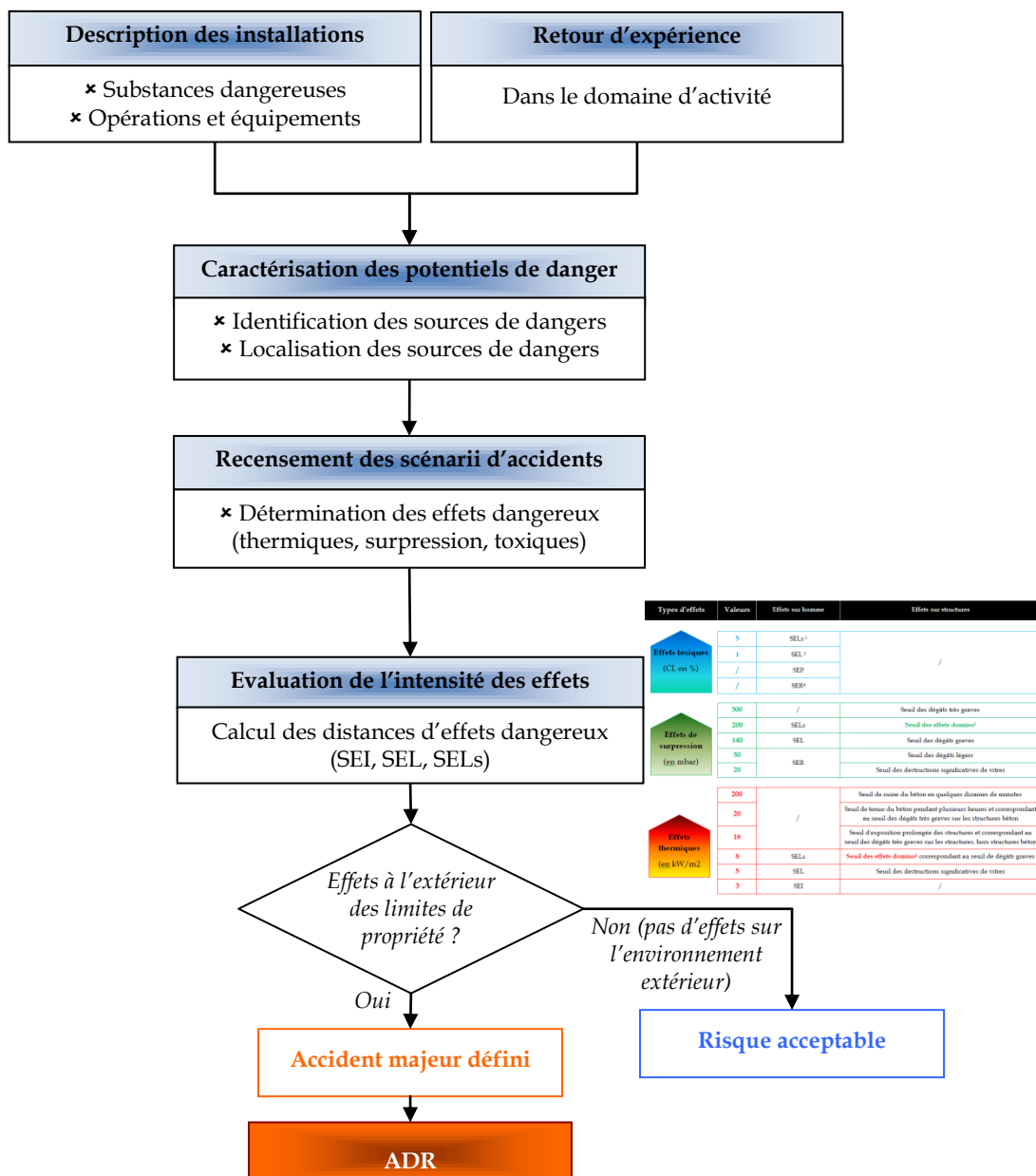


Figure 2 : Méthodologie générale de l'APR

IV.1 Cartographie des zones d'effets

Les cartographies des zones d'effets, et les rayons de dangers associés sont présentés de la Figure 3 à la Figure 6.

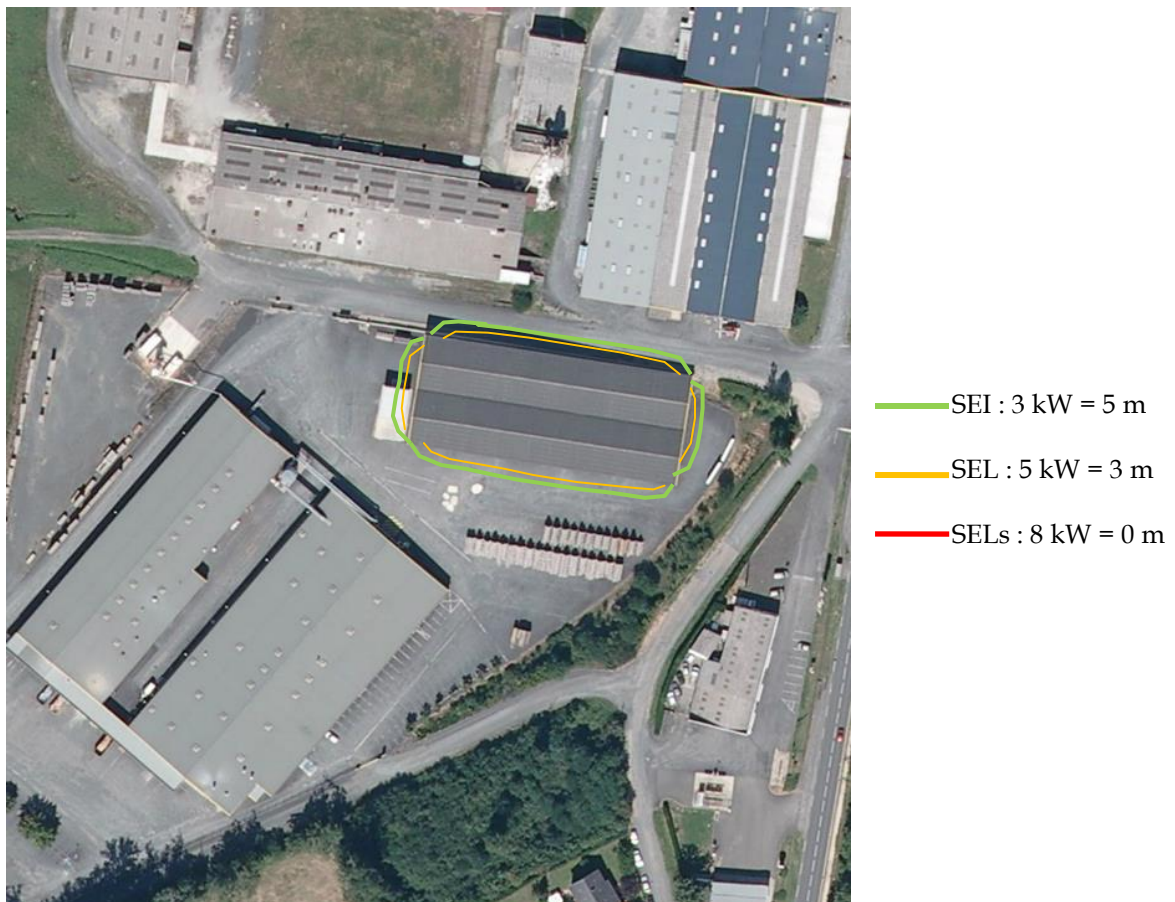


Figure 3 : Incendie - Unité 1 - Stockage bois

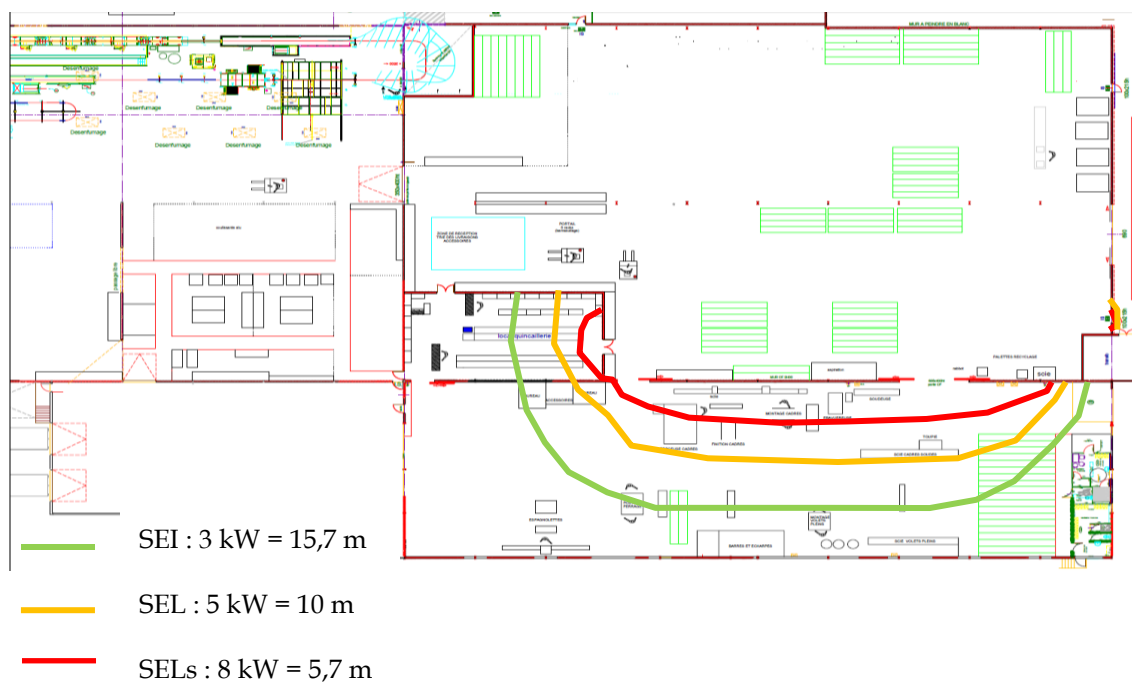


Figure 4 : Incendie - Unité 2 - Stockage 1 : aluminium / carton / PVC

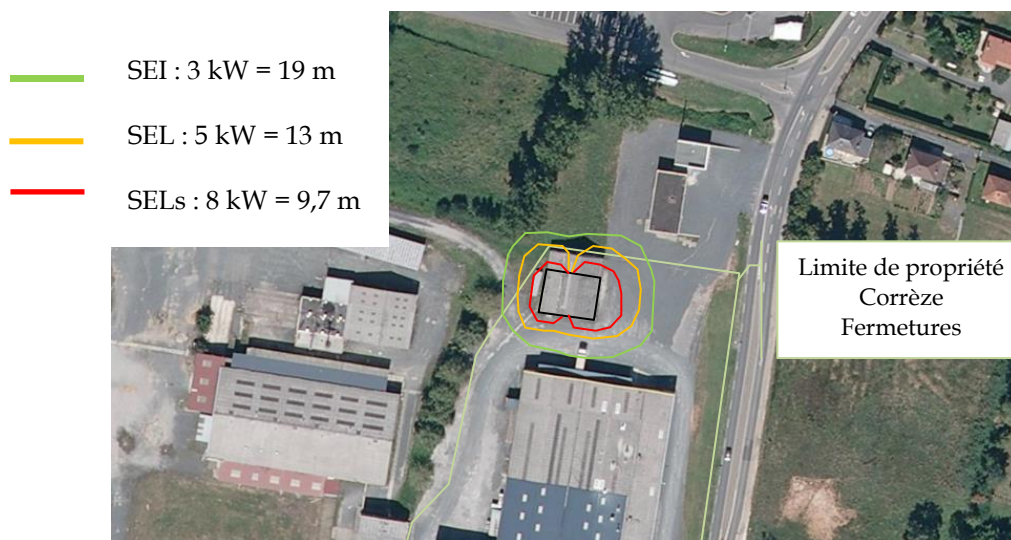


Figure 5 : Incendie - Unité 2 - Stockage 2 : carton / PVC

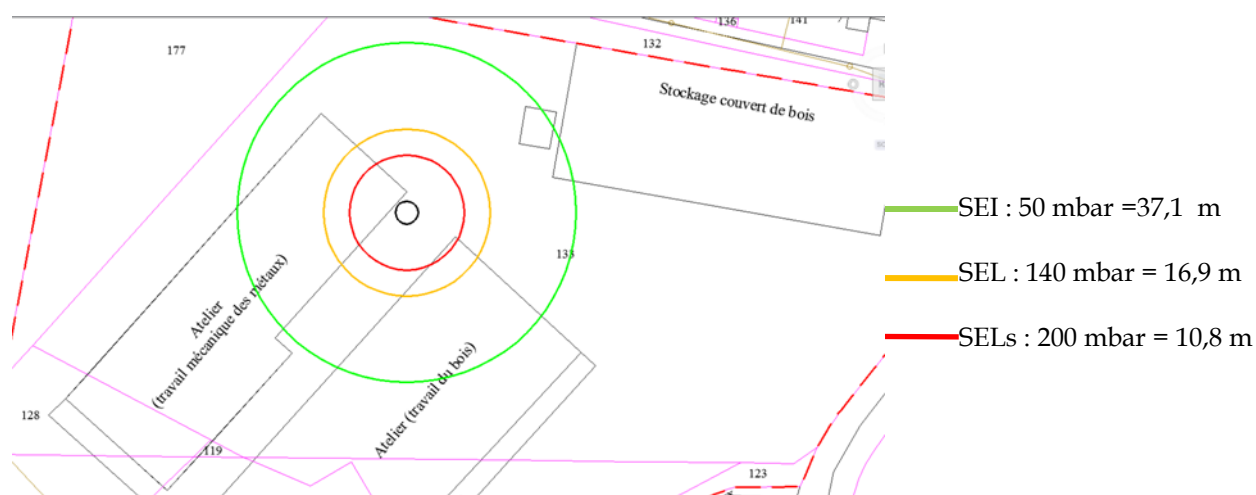


Figure 6 : Explosion du cyclone - Effet de surpression

IV.2 Synthèse de l'APR

L'analyse préliminaire des risques, réalisée sur la base de l'identification des potentiels de dangers du site et des distances d'effets dangereux calculées à permis de distinguer :

- ✘ Les accidents pour lesquels le risque est considéré comme acceptable (accident qui n'entraînent pas d'effets en dehors des limites de propriété de Corrèze Fermetures).
- ✘ Les accidents susceptibles de générer des effets dangereux en dehors du site pour lesquels une analyse détaillée des risques est nécessaire.

Les scénarii d'accidents majeurs sont donnés dans le Tableau 2.

Réf.	Scénarii d'accidents	Type d'effets	Accidents majeurs?	
			Oui	Non
1	Incendie du stockage bois - Unité 1	Thermiques	X	
2	Incendie du stockage 1 : carton/PVC/aluminium - Unité 2	Thermiques		X
3	Incendie du stockage 2 : carton/PVC - Unité 2	Thermiques	X	
4	Explosion du cyclone d'aspiration des poussières de bois	Surpression		X
Suite de la méthodologie pour l'analyse des risques			ADR	Risque acceptable

Tableau 2 : Synthèse de l'APR

V ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

I.1 Méthodologie

L'objectif est d'évaluer l'acceptabilité des risques apportés à l'environnement extérieur par le scénario d'accident majeur identifié lors de la phase préliminaire. L'analyse est basée sur l'évaluation, pour ce scénario d'accident majeur, de la cinétique, l'intensité, la probabilité et la gravité (cf. Figure 7).

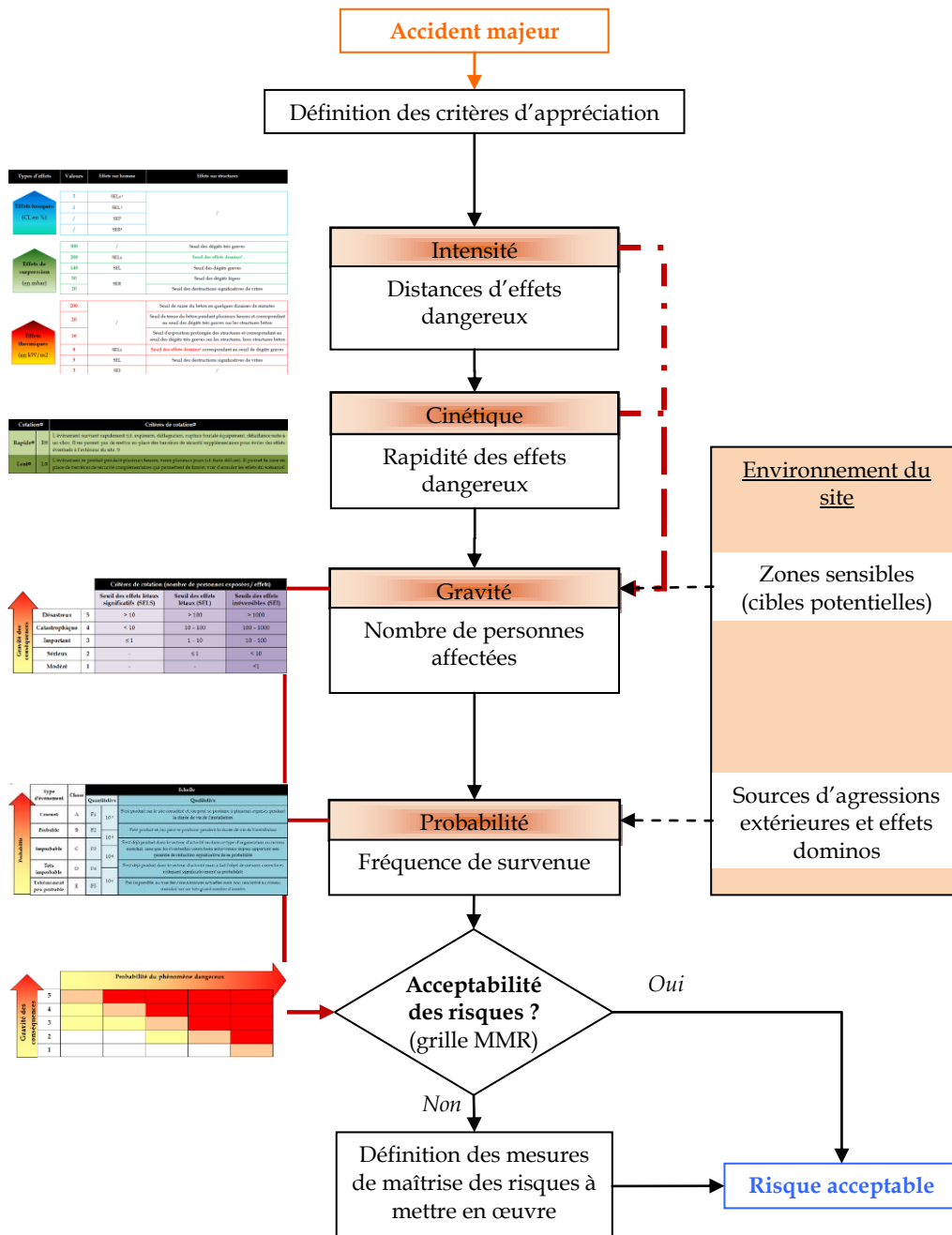


Figure 7 : Méthodologie générale de l'ADR

V.1 Acceptabilité des risques

V.1.1 Synthèse

La synthèse des résultats de l'analyse détaillée des risques est donnée dans le Tableau 3.

N°	Scénarios d'accident	Type d'effet	Cinétique	Distance d'effets		Probabilité	Gravité
1	Incendie du stockage bois - Unité 1	Thermique	Rapide	SELS	-	D	Sérieux
				SEL	3		
				SEI	5		
3	Incendie du stockage 2 : carton/PVC (Unité 2)	Thermique	Rapide	SELS	9,9	D	Sérieux
				SEL	13,7		
				SEI	18,7		

Tableau 3 : Synthèse de l'analyse détaillée des risques

V.1.2 Matrice de Maîtrise des Risques

L'acceptabilité des risques liés à l'accident majeur est définie comme la combinaison entre la probabilité d'apparition d'un phénomène dangereux et la gravité des conséquences.

La grille d'appréciation de la démarche de maîtrise des risques d'accidents majeurs (Tableau 4) permet de sélectionner les scénarii qui sont considérés non acceptables et qui nécessitent la mise en place de mesures compensatoires supplémentaires.

		Probabilité du phénomène dangereux				
		E	D	C	B	A
Gravité des conséquences	5					
	4					
	3					
	2		1 - 3			
	1					

	Zone de risque élevé « NON » : Mise en œuvre de barrières de sécurité complémentaires (mesures de maîtrise des risques)
	Zone de risque intermédiaire « MMR – Rang 2 » : Mesures de Maîtrise des Risques ⇒ Mise en œuvre de barrières de sécurité si plus de 5 scénarii sont situés dans cette zone ⇒ Evaluation des moyens d'améliorer les barrières de sécurité
	Zone de risque intermédiaire « MMR – Rang 1 » : Mesures de Maîtrise des Risques ⇒ Evaluation des moyens d'améliorer les barrières de sécurité
	Zone de risque moindre

Tableau 4 : Matrice d'acceptabilité du risque

Il apparaît que les événements redoutés à savoir l'incendie du bâtiment de stockage de bois et l'incendie du stockage 2 (carton/PVC), correspondent à des scénarii de risque moindre.

Les barrières de sécurité existantes sont suffisantes, le risque est maîtrisé. La matrice obtenue met en évidence qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires à celles déjà prises en compte dans le présent rapport.

VI MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DANGERS

Le site Corrèze Fermetures dispose d'extincteurs mobiles adaptés au risque, positionnés conformément aux règles APSAD en vigueur. Ces installations sont contrôlées annuellement par un organisme agréé.

Le besoin en eau d'extinction incendie est de 480 m³ qui sont fournies soit par le réseau de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

En cas d'incendie, l'alerte est donnée au SDIS qui déclenchera les Centres de Secours avoisinants.